



Monsieur Macron, Madame Royal : la réforme du Code minier ne peut plus attendre

L'obsolescence du code minier, soulevée en 2011 lors du scandale des gaz de schiste, a abouti à la rédaction d'un projet de réforme qui n'attend plus qu'une chose : la volonté politique. Les Amis de Terre France, France Nature Environnement, Ingénieurs sans frontières SystExt et ATTAC soutiennent l'appel à manifester à Barjac (30) contre les pétrole et gaz de schiste et de couche¹ et appellent le gouvernement à réformer le code minier conformément aux engagements de la France en termes de climat et d'économie circulaire.

Réforme du code minier : un serpent de mer depuis 5 ans

Les gouvernements successifs, de droite et de gauche, affichent une volonté de «renouveau extractif» depuis le début des années 2010 alors que la réforme du Code minier, attendue depuis quatre ans, stagne. Un immobilisme qui représente un véritable déni de démocratie au regard des promesses.

Pourtant, dès 2011, l'obsolescence du Code minier actuel faisait consensus. Des annonces politiques ont été faites par les ministres de l'environnement successifs, de Nathalie Kosciusko-Morizet à Ségolène Royal, mais la réforme n'est toujours pas aboutie. Plusieurs projets ont été proposés², Mme Royal a déclaré vouloir refuser toute nouvelle demande d'autorisation de recherches d'hydrocarbures conventionnels³, mais nous attendons toujours cette réforme.

Pendant ce temps-là, la France relance ses activités minières sur la base du code minier actuel⁴ : très récemment trois permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux ont été délivrés deux mois avant la COP 21, deux autres ont été prolongés⁵ et deux nouveaux permis d'exploration pour des minerais⁶ ont été délivrés en Guyane mi-janvier. Plus généralement 23 permis exclusifs de recherches de mines ont été accordés, 16 autres sont en cours d'instruction, et 133 demandes de permis de recherche d'hydrocarbures sont en cours d'instruction (nouvelles demandes ou renouvellement).

¹ <http://stopgazdeschiste.org/manifestation/>

² Un projet de code minier rédigé par Thierry TUOT et son groupe de travail a été remis au Ministère de l'environnement en 2013 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Remise-au-Gouvernement-du-projet.html>) et en mars 2015, une consultation publique a été organisée sur un projet de loi portant réforme du code minier (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Projet-de-loi-portant-reforme-du.html>)

³ <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/01/12/97002-20160112FILWWW00406-hydrocarbures-conventionnels-plus-de-permis-de-recherches-en-france-royal.php>

⁴ Ces dernières années, 23 permis exclusifs de recherches en France ont été délivrés pour des substances comme l'or, l'argent ou le tungstène (source : [Panoramine](#)) et 54 concernant des hydrocarbures.

⁵ <https://france.attac.org/se-mobiliser/changeons-systeme-pas-climat/article/le-gouvernement-delivre-de-nouveaux-permis-petroliers-a-la-veille-de-la-cop21>

⁶ Les substances recherchées sont notamment l'or, l'argent, le platine, le cuivre, etc.

Une réforme ambitieuse, un moratoire sur les permis de recherche et l'interdiction véritable de l'exploration des pétrole et gaz de schiste et de couche

Nos associations attendent du gouvernement qu'il mette en débat le projet de réforme du code minier existant, qu'il déclare un moratoire sur tout permis de recherche (hydrocarbures conventionnels et substances minérales) d'ici son adoption définitive et qu'il exclut de son régime général les hydrocarbures de roche-mère (pétrole et gaz de schiste et de couche).

Cette réforme devra :

- être transparente : proposé en mars 2015, le recours à l'ordonnance n'est pas envisageable et serait un déni de démocratie. Un réel débat est nécessaire sur cette question essentielle.
- traduire en actes les déclarations de Mme Royal sur l'importance de laisser les énergies fossiles dans le sol, justifiant que la loi de transition énergétique *«rend nécessaire une révision globale de la politique en matière d'exploration d'hydrocarbures pour s'inscrire durablement dans la lutte contre le changement climatique »*, en conformité avec les engagements de la France à la COP 21
- prendre en compte la question de l'après-mine,
- prévoir une véritable concertation avec les populations et pas simplement l'achat de la «paix sociale» via un semblant de consultation et une fiscalité visant à amadouer les collectivités,
- prioriser l'approvisionnement issu de l'économie circulaire.

Signataires : Amis de la Terre France, France Nature Environnement, Ingénieurs sans frontières SystExt, ATTAC

Contacts presse :

Amis de la Terre France, Laureline Bourit, 09 72 43 92 61, 06 20 79 72 31

ATTAC, Jacqueline Balvet, 04 66 52 88 77

France Nature Environnement, Olivier Gourbinot, 06 89 56 04 84

Ingénieurs sans frontières SystExt, Judith Pigneur, 06 86 23 16 42

ou Pierre De Pasquale, 06 66 28 45 42